Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-148_10_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Le mercredi quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi huit octobre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 4	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme TANCEREL Béatrice, M. BOUVET Gaëtan, M. RIVOAL Jacques, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme DEBROIZE Anne procuration à M. BOUVET Gaëtan, Mme RIC Caroline procuration à M. GUÉRET Sébastien, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine procuration à M. BLANCHARD Ronan.

M. Gilles BODIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 08 octobre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2026 est lu et arrêté.

148_10_2026 – REMUNERATION DES DEUX MUSICIENS POUR LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Mme Agnès BLANCHARD, élue en charge du devoir de mémoire expose au Conseil que si aucun texte législatif ou réglementaire n'oblige le maire à organiser sur le territoire de la commune une cérémonie commémorative pour célébrer les grandes dates de l'histoire, la commune a pour tradition, pour faire vivre le devoir de mémoire de le faire.

A l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre prochain, des musiciens doivent intervenir sur sollicitation de la Ville pour participer à l'hommage rendu aux combattants et aux victimes de la 1ère guerre mondiale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'importance pour le devoir de mémoire et la connaissance des jeunes générations d'organiser des cérémonies commémoratives à la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et du sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres,

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-148_10_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation d'une cérémonie commémorative à l'occasion 11 novembre prochain
- **APPROUVE** le versement d'une gratification de :
 - 50€ au musicien, joueur de tambour (Monsieur NICOLO Philippe)
 - 50€ à la musicienne, joueuse de clairon (Madame Thaïs RICHARD)

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

